pagnie des canonniers-arquebusiers ou confrérie de Sainte-Barbe qui avait été instituée à Roubaix le 9 décembre 1606, et qui existait encore en 1808. A cette époque, Decrême en était commandant et il adressait, de concert avec le capitaine et un autre officier, la pétition suivante au préfet du Nord :

« Général Préfet, depuis plus de deux siècles, une compagnie d'arquebusiers est établie à Roubaix; ses exercices ont pour objet d'apprendre à tirer juste et sont conséquemment propres à préparer les jeunes gens à l'état militaire où ils sont appelés par la conscription.

» Indépendamment de l'exercice destiné à leur instruction, les Arquebusiers de Roubaix ont chaque année un concours où le plus habile est proclamé président et conserve pendant un an cette qualification. Des honneurs lui sont décernés après son élection et à différentes époques de l'année. Ces honneurs consistent en évolutions militaires et en plusieurs décharges d'arquebuses; tout se passe dans l'ordre et la décence que l'on doit attendre d'une réunion d'amis choisis. Tous les souverains qui ont successivement gouverné le pays ont protégé et même encouragé les exercices de ce genre, et Sa Majesté l'Empereur et Roi, confirmant tacitement ce qu'ont fait, à cet égard, ses prédécesseurs, a réorganisé, étant premier Consul, la compagnie des canonniers créée depuis longtemps à Lille. Elle a fait plus, elle lui a fait l'abandon d'un bâtiment national, du terrain qui en dépend, pour s'y réunir, et de deux pièces de quatre pour s'exercer.

» La Compagnie d'arquebusiers de Roubaix est loin de prétendre à une si grande faveur, mais elle se croit autorisée à continuer comme par le passé ses exercices récréatifs ; et comme elle ne veut rien faire sans l'aveu de l'autorité supérieure, elle vous prie, général Préfet, de déclarer qu'elle est libre de se réunir dans l'enceinte destinée à ses exercices, et que, sans blesser les lois ni les règlements de police, elle peut, à différentes époques de l'année, faire, hors de cette enceinte, ses exercices d'usage. » Signé : Alex. Decrême, commandant ; H. Lardemer, capitaine ; J.-B. Mazure. — Sur l'avis favorable du maire, le préfet accorda l'autorisation demandée (1).

Alexandre Decrême est mort le 30 janvier 1824, dans sa 62e année. Il avait eu de son union avec Marie-Catherine Leclercq deux enfants : Pierre Decrême, mort adolescent, et Marie-Thérèse Decrême qui était mariée à Hector-Achille Delaoutre, fils de Floris-Marie-Joseph et d'Ursule-Angélique-Jacobine Defrenne; elle était mère de quatre enfants. Alexandre Decrême laissait un nom honoré et le renom du plus habile fabricant de son temps.

TH. LEURIDAN.

(1) Archives municipales, J. 1 (r).

Situation météorologique.— Roubaix, 19 juin. — Hauteur barométrique, 764 m/m (bâtisse) ; température, 7 heures du matin, 12 degrés au-dessus de zéro; 1 h. de l'après-midi, 16 degrés 5 h. soir, 14 degrés au dessus de zéro

Paris, 19 juin. — Le baromètre monte encore excepté en Espagne et en Gascogne; toutefois la distribution des pressions reste la même qu'hier. Le maximum d'Ecosse atteint 772 m/m, et les fortes pressions qui couvrent les Iles Britanniques et le nord-ouest de la France, se propagent jusqu'à la Norvège.

Les hauteurs barométriques sont toujours inférieures à 760 au centre et au sud-est du continent; le minimum se trouve aujourd'hui près de Cracovie (757 m/m). Les courants d'entre Est et Nord restent faibles.

Les pluies continuent dans l'Est de la France, en Allemagne et en Autriche.

La température s'abaisse presque partout. Le thermomètre marquait ce matin 7° à Bodo 11° à Paris, 14° à Vienne, 18° à Nice et 29° à Biskra.

En France, le temps est toujours à la pluie dans les régions de l'Est et la température va rester basse. — A Paris, ciel couvert.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le prix du bétail sur pied s'est élevé un peu pendant le dernier mois. Certains pourraient y voir un acheminement vers la fin de la crise du bétail qui ruine nos éleveurs. Mais il semble que ce relèvement passager est dû aussi à une cause peu stable. On sait, en effet, que les nourritures pendant l'hiver passé ont été rares. Par conséquent les cultivateurs qui ont gardé le même nombre de bestiaux et ont trouvé difficilement des nourritures ont été obligés de diminuer la ration de leurs animaux. D'où le nombre relativement restreint de bêtes grasses sur les marchés et la hausse dans les prix. Mais, vienne avec l'été plus d'abondance dans les nourritures et il est à craindre que la crise du bétail ne sévisse de nouveau avec la même force.

Un Cross-Country sera couru, dimanche prochain 24 courant. Le rendez-vous aura lieu, à 9 heures précises du matin, à la piste du parc de Barbieux.

C'est M. Ed. Ribaucourt qui le mènera.

La société d'Emulation se réunira, en séance ordinaire, le vendredi 22 juin, à huit heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1° Notices sur les personnages dont les statues ou les bustes doivent figurer à l'école nationale : V. M. Alfred Motte, par M. l'abbé Vassart. — 2° Un chapitre de l'histoire du collège de Roubaix par M. l'abbé Th. Leuridan. — 3° Lecture d'histoire locale, par M. Th. Leuridan père. — 4° Communications diverses.

Le jeudi 28 juin, de 2 à 5 heures, il sera procédé, dans l'une des salles de la mairie, à une information *de commodo et incommodo*, sur la demande de M. Thibaut, fils, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir une briqueterie sur un terrain situé rue de Valenciennes, près de la gare de Roubaix-Wattrelos.

La rue de la Lys. — Pendant quinze jours, à partir d'aujourd'hui, le projet et les pièces relatifs au classement, au règlement des alignements, et à la mise en état de viabilité de la rue de la Lys, seront déposés, au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 5, 6 et 7 juillet prochain, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Arrestations de voleurs. — Un mécanicien, Charles B... a été arrêté, mardi, pour vol de ferrailles commis au préjudice de M. Eugène Nickeee, cabaretier, entrepreneur au quai de Calais.

Un nommé Léopold Y..., fraudeur, a mis à sac la garde-robe d'un ami, Louis F...; on l'a également arrêté.

Enfin, deux gamins, coupables de vols à l'étalage, commis chez MM. Thomas Lessy et Novczelski, ont été conduits au poste.

Chronique colombophile. — Voici le résultat du 8e concours de l'*Union Fédérale Colombophile* du 17 juin 1888, sur Clermont, organisé par la société le *Martinet*, chez le sieur J.-B. Niffle, 35, rue Vauban; 642 pigeons de concours, 150 essais, 20 paniers lâchés à 6 heures du matin, beau temps, fort vent nord. Convoyeur, J. Dedoncker.

1er prix, Delplerre, hpp ; 2e, Declercq, hpppp ; 3e, Debruyne, h; 4e, Duponl, hppp; 5e, Janssens, hp; 6e, Planquart, hppp; 7e, Holtzmart, hppp ; 8e, Vanhoutter, hp ; 9e, Bourcelle, Lannoy, hp ; 10e, Desbucquois, hp; 11e, F. Hazebrouck, ppp ; 12, L. Debosque, 13e Hanstraet, Wattrelos, pp ; 14e, H. Morel, Wasquehal, pp; 15e, Nicolas, pp ; 16e, F. Hazebrouck, p ; 17e, J. Mercier, pp.

18e prix, J. Defoort, p; 19e, A. Vaissier, pp; 20e, A. Vaissier, pp; 21e, Marissal; 22e, Delmotte, p; 23e, Debruyne; 24e, Henri Morel, pp; 25e, Sadonin, Wasquehal, p; 26e, J. Junion, pp; 27e, J. Defoort, p; 28e, J. Carbon, pp; 29e, Rucquoihomme; 30e, Hanstraet, Wattrelos, ppp, 31e, Noserol, Lannoy, p; 32e, A. Vaissier, pp; 33e, F. Monel, pppp; 34e, Coppins.

35e prix, L. Legrand, p; 36e, Devuyst; 37e, Dupont, ppp; 38e, Craye, p; 39e, C. Buyssens; 40e, J. Lepoutre, p; 41e, Craye, p; 42e, André Loens, ppp; 43e, Marissal, p; 44e, J. B. Niffle, ppop; 45e, L. Legrand, p; 46e, Fourneaux, p; 47e, Mazure, p; 48e, Hanstraet, pp, Wattrelos; 49e, E. Roy, pp; 50e, Baert; 51e, Sandevoir, p.

52e prix : L. Hazebrouck p ; 53e, E. Roy p ; 54e, id ; p ; 55e, Desmed ; 56e, Carrette, p ; 57e, Delpierre, 58e, Dumortier, p ; 59e, Ach. Lepers ; 60e, P. Marey, pp ; 61e, Mazure ; 62e, Villaeys ; 63e, Haustruet, Wattrelos ; 64e, Wolff ; 65e, Leman.

1er pigeon à 9h4 m. 51 s. Vitesse 841 m. 20 en 5e zône. — Dernier pigeon à 9 h. 16 m. 41 s. Vitesse 788 04 en 5e zône.

Dimanche 24 juin, concours sur Chantilly, 100 fr. de prix d'honneur, à la société le *Pigeon gris*, chez le sieur Pierre Desreux, rue St-Joseph. Mise 1 fr. 50 par pigeon, poules facultatives 1, 2, 3 et 5 fr. L'inscription la veille de 4 à 6 h. 1/2 du soir.

Dimanche 1er juillet, concours général et international sur Angerville, dans un rayon de 15 kilomètres, prix d'honneur 200 francs, organisé par la société la *Rapide*, chez le sieur Jules Lepoutre, au Calvaire (place Nadaud). Mise obligatoire 1 fr., facultative 2 fr.; poules facultatives 1, 2, 3, 5 et 10 francs. L'inscription le vendredi 29 juin, de 4 à 6 h. 1/2 du soir.

Wattrelos. — Une jeune fille de 16 ans, cherchant, disait-elle, à se placer comme servante, fut accueillie chez M. Napoléon Loucheur, marchand de lait, rue du Moulin, à Wattrelos. Elle y demeura environ 15 jours.

Dimanche dernier, elle profita d'un moment où elle était restée seule, reçut un individu qu'on suppose être son amant, et vola 4 billets de 100 fr. enfermés dans une armoire.

La patronne en rentrant, s'aperçut immédiatement du vol, mais ne put découvrir la retraite de la jeune fille.

Lundi, aidée d'autres voisines, Mme Loucheur la trouva dans un estaminet situé à la frontière, à l'extrémité du hameau St Liévin, au *Crin Crin*; elle possédait encore 140 fr. Ce cabaret est celui que fréquentait Hortelet, actuellement détenu à Courtrai, pour vols.

— Mardi matin, vers sept heures, grand émoi à la Vieille-Place à Wattrelos : M. Théodore Mossion, plus connu sous le nom de Duforest, demeurant dans les maisons Carette, était trouvé pendu à la tabatière de sa chambre. Il était âgé d'environ 62 ans.

Mossion était un ouvrier intelligent et laborieux, estimé de tous ses voisins : on ne peut attribuer son suicide qu'à un accès d'aliénation mentale.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FILS DE BELGES. — Vient de paraître : la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

TOURCOING

Un suicide aux Halles. — Dans l'après midi d'hier, on s'était mis à la recherche de M. L. L... dont on avait constaté la disparition depuis le matin. On finit par retrouver le malheureux pendu à une traverse dans une cheminée d'aération qui se trouve à environ 9 mètres du sol. Après avoir décroché le cadavre on l'a transporté à l'Hôtel-Dieu.

M. L. L... était marié et père de famille : on ne sait à quelle cause attribuer la fatale résolution qu'il a prise et mise à exécution avec une singulière énergie : il n'était pas facile en effet, d'arriver jusqu'à l'endroit où il avait accroché la corde.

Deux ivrognes, dimanche soir, vers 10 h. 12, frappaient à la porte de M. Dehaire, rue du Cœur-Joyeux, prétendant se faire servir du café. Comme on ne leur ouvrait pas ils se mirent à frapper à coups redoublés sur la porte qu'ils mirent en pièces ainsi qu'une fenêtre.

Ces individus ont été arrêtés : ils se nomment Augustin Roger, 22 ans, rattacheur, demeurant à la Croix Rouge, et Remy Decubre, rattacheur, rue du Prince.

Après interrogatoire ils ont été transférés à Lille.

Aux ménagères. — Voici le moment où les fourmis se glissent dans les placards aux confitures et les buffets de cuisine et de salle à manger.

C'est pourquoi le conseil suivant est d'actualité :

Placez dans les meubles envahis par cette armée dévorante une assiette remplie de *marc de café*, et les fourmis disparaîtront immédiatement.

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a remis à la gendarmerie de Monscron, le nommé Emmanuel Brognier, âgé de 34 ans, né à Wasnel (belgique), mineur, poursuivi par le parquet de Mons, pour escroqueries. Brognier a été arrêté à Liévin ; il venait de sortir de la maison d'arrêt d'Arras (Pas-de-Calais).

LILLE

M. G. Lhotte, rédacteur en chef du *Petit Nord*, est nommé sous-préfet d'Hazebrouck.

M. Blanc, sous-préfet d'Hazebrouck est nommé à La Flèche. M. Bautelin, sous-préfet à Corbeil est nommé à Dunkerque.

Nos députés et la loi sur le travail. — Voici le texte de l'amendement de MM. Le Gavrian, Thellier de Poncheville, Jonglez et Le Roy à la loi sur le travail dans les manufactures ;

« Art. 30. — Ajouter au paragraphe :

» De plus, les dispositions de l'article 3 relatives aux filles au-dessus de 18 filles et aux femmes ne seront applicables aux industries textiles qu'à partir du 1er janvier 1892. »

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 18 juin

Présidence de M. LÉON MOTTE, juge

Jugements

Compétence. — Le tribunal se déclare compétent pour connaître du litige survenu entre MM. D. D..., frères, de Lannoy, et M. V... leur représentant à Lyon. Il a consacré une jurisprudence antérieurement établie, à savoir que, dans les rapports entre mandant et mandataire c'est au domicile du mandant, dans l'espèce à Lannoy, que s'opèrent les règlements de comptes.

Litispendance. — Autre incident de procédure qui a été soulevé à l'audience du 11 courant. On se souvient que MM... entrepreneur avait successivement assigné M. J. S..., d'abord, devant le tribunal de Roubaix, puis, le lendemain, devant le tribunal de Tourcoing. M. J. S... prétendait que l'affaire devait être soumise à la juriction de Roubaix ; le tribunal lui donne gain de cause et retient l'affaire en se basant sur ce que le désistement à la première action n'était pas régulière en la forme.

Grand éclat ou bon teint

Encore une de ces questions qui intéressent vivement la pratique commerciale.

MM. S... et Cie avaient vendu à un de leurs clients, M. D... à Lille, et fait teindre en rouge, pour le compte de ce dernier, 40 kilos de cotons filés. Ces fils étaient destinés à former la lisière de tissus soumis à certains traitements en pièces. Après ce traitement, les fils de coton avaient perdu leur nuance : de là une réfraction de prix accordée par M. D... à ses clients et que celui-ci réclame à MM. S... et Cie.

MM. S... et Cie prétendent que la demande n'est pas recevable, parce que l'action n'a pas été introduite dans les délais utiles et aussi parce que M. D... a disposé de la marchandise. Puis ils se retournent contre le teinturier M. B... qu'ils appellent en garantie, alléguant qu'ils lui avaient donné l'ordre de faire du rouge grand teint.

M. B... dit qu'il doit être mis hors de cause, que MM. S. et Cie, lui avaient donné l'ordre de teindre en rouge bon teint et qu'il avait prévenu ses clients que le rouge solide ou grand teint se payait 1 f.50, tandis que le rouge fantaisie ou bon teint ne coûtait que 0,70 et qu'enfin, MM. S... et Cie. avaient accepté ce dernier mode de teinture; M. B... offre d'établir la preuve de cette allégation.

Le Tribunal a mis la cause en délibéré.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 19 juin 1888

Présidence de M. JULES DESURMONT

A propos d'une tarte

Nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un procès assez exceptionnel, du moins en ce qui concerne son origine. Il s'agit, en effet, d'une tarte, mais au fond, c'est simplement une réclamation basée sur l'article 1382 du code civil : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. »

Voici les faits : une famille et ses commensaux ont été, en avril dernier, très sérieusement incommodés après avoir mangé d'une tarte qui avait été livrée par un boulanger-pâtissier de la ville : cette tarte renfermait, paraît-il, de l'acide arsénieux.

L'un des membres de cette famille, plus sérieusement atteint, n'est pas encore remis de son indisposition et sa santé est, dit-on, à tout jamais compromise. Inutile de dire, puisque nous sommes en matière commerciale, que les demandeurs n'entendent nullement mettre en doute la bonne foi du patissier, mais ils arguent d'une erreur commise par lui et réclament des dommages-intérêts en réparation du préjudice, c'est-à-dire les frais médicaux et pharmaceutiques que l'empoisonnement a occasionnés. Ils taxent ces frais pour chacun des demandeurs à 25 fr. et à 500 fr. pour la personne sur laquelle l'intoxication a produit des accidents plus graves.

Suivant eux, l'empoisonnement ne peut provenir que de la tarte en question puisque ceux-là seuls ont été incommodés qui y ont touché, et l'analyse du *corpus delicti* a démontré la présence de l'acide arsénieux. Ils disent aussi que, si le patissier invoque la mauvaise foi ou l'erreur des personnes qui ont commandé la tarte ou de leurs suborbonnés, ou bien encore le cas fortuit ou la force majeure, il lui incombe d'en faire la preuve.

Le patissier repousse toute responsabilité : il allègue que de la même pâte et avec les mêmes accessoires il avait fabriqué plusieurs autres tartes qui ont été consommées par sa famille sans qu'il se soit produit d'accident (fait contesté par ses adversaires). Il soutient que l'analyse n'a aucune valeur, et que l'erreur a pu être commise chez son client ; et il offre de prouver les allégations ci-dessus et d'établir en plus qu'il n'y a pas de *mort aux rats* chez lui. Enfin il demande reconventionnellement 500 francs de dommages-intérêts pour le préjudice que ce procès lui cause.

L'affaire est mise en délibéré.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 19 juin

Accident à Tourcoing

Le 23 avril 1886, un accident est survenu chez M. Félix Lorthiois, peigneur de laine à Tourcoing. Une jeune fille, nommée Mélanie Wandewale, employée à l'étirage, a eu trois doigts de la main droite atteints en nettoyant les rouleaux et les peignes-hérissons de son métier. Après un mois de séjour à l'hôpital, la victime dût être amputée du doigt annulaire.

Son père, Edouard Wandewalle, tisserand à Roubaix, obtint l'assistance judiciaire et, en son nom, il assigna M. Félix Lorthiois, devant le tribunal civil de Lille. Il réclamait pour elle 10.000 fr. de dommages-intérêts. Le tribunal ordonna une enquête à laquelle il fut procédé ainsi qu'à la contre-enquête. A la suite de ces mesures d'instruction, intervint, le 12 janvier dernier, un second jugement qui condamna M. Lorthiois à payer une indemnité de 2.000 fr.

Celui-ci a interjeté appel et son avocat a sollicité de la première chambre civile de la cour, la réformation de la décision des premiers juges. Selon lui, l'accident est dû à l'imprudence de la victime qui, pendant les opérations de nettoyage et de déclinche, aurait approché trop vite sa main du métier.

Me Vitrant demande, au contraire, la confirmation. Mélanie Wandewale a été blessée parce que le métier s'est remis en marche inopinément, spontanément et de lui-même. Cette brusque remise en marche, sans l'intervention de l'ouvrière, a pour cause, la défectuosité et le vice propre de la machine qui auraient été constatées et signalées au surveillant. Le patron est responsable de cette défectuosité.

Cette seconde version, admise par le jugement, est basée sur les deux témoignages de l'enquête, auxquels M. Lorthiois oppose les dépositions des contre-maîtres et constructeur du métier, entendus dans la contre-enquête. D'autre part, il conclut subsidiairement à la réduction du chiffre des dommages-intérêts.

L'affaire est en délibéré.

« Le Cri du Travailleur »

La chambre des appels correctionnels a confirmé, aujourd'hui, par défaut, le jugement du tribunal correctionnel de Lille, qui a condamné le nommé Delbar, gérant de ce journal, à quinze jours de prison et cent francs d'amende, pour diffamation ou injure envers M. le doyen de l'église du Sacré Cœur de Tourcoing. Me Devimeux plaidait pour la partie civile.

Conseil de guerre, séant à Lille

Séance du 18 juin

Président : M. BORIUS, colonel du génie. — Ministère public : M. PUNCH, lieutenant au 43e de ligne, substitut du commissaire de gouvernement.

Marie-Charles-Léon Constant, canonnier au 27e régiment d'artillerie, vols au préjudice de militaires — Acquitté.

Défenseur : Me d'Hooghe, avocat à Douai.

— Jules Placide Carpeza, soldat au 8e de ligne, vols au préjudice de militaires. — Acquitté.

Défenseur : Me Gervais, avocat à Lille.

— Alphonse Florent, soldat au 84e de ligne. Vol au préjudice d'un militaire. — Un an de prison.

Défenseur : Me Gervais, avocat à Lille.

— Murier Joseph-Jules Castelgaud, sapeur-mineur au 3e régiment du génie, désertion en temps de paix avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés. — Trois ans de travaux publics.

— Victor Rousseau, canonnier-réserviste au 15e d'artillerie, désertion à l'intérieur avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés. — Deux ans de prison.

— Jean-Marie Baudewyn, engagé volontaire au 2e régiment étranger, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. — Six jours de prison.

Défenseur : Me Godefroid, avocat à Lille, pour les trois derniers prévenus.

NORD

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE A FACHES-THUMESNIL.

— Dans l'après-midi de lundi, le bruit courait à Lille qu'un crime avait été commis à Faches dans la nuit de lundi à mardi. D'après la rumeur publique, un homme avait été assassiné dans le *Bas chemin* entre le Petit Ronchin et Faches.

Un de nos rédacteurs s'est rendu immédiatement sur les lieux et voici les renseignements qu'il a recueillis.

Lundi, le nommé J.-B. Marchand, dit *Colin*, ouvrier peintre, occupé depuis quelque temps, à l'usine de Fives, avait terminé son travail vers 4 heures du soir.

En revenant chez lui — c'était, paraît-il, son habitude le lundi — il s'était attardé dans divers estaminets où il avait absorbé quelques consommations.

La dernière station a été chez un cabaretier du Petit Ronchin où il a séjourné deux heures, assis seul à une tablee n'ayant eu de discussion avec qui que ce soit.

Néanmoins, une femme, demeurant à Faches, a entendu vers minuit le bruit d'une discussion dans la direction du *Bas Chemin*, mais elle ne peut pas certifier que ce soit Marchand; cependant, elle le connaissait parfaitement.

Marchand n'a pas reparu à son domicile.

Mardi matin à quatre heures et demie, son neveu, Ernest Delfretin, qui se rendait à Lille, a trouvé le malheureux Marchand gisant inanimé dans le Bas-Chemin.

Marchand était étendu sur le dos, la tête profondément inclinée vers la poitrine, le bras droit à moitié levé, le bras gauche affreusement crispé, la main étreignant encore de l'herbe, les jambes reposant sur le talus du chemin.

Delfretin prévint immédiatement le garde-champêtre de Thumesnil et en avisa la gendarmerie.

Le corps du malheureux Marchand fut transporté à son domicile, Grande Rue de Fâches, maison Henri Lesuy.

Là, M. le docteur Messiant a déclaré que la mort devait être attribuée à la rupture des vertèbres verticales.

Y avait-il crime ou simplement accident?

Aussitôt prévenu, M. du Liscoët, juge d'instruction, accompagné de son secrétaire et de M. Castiaux, médecin-légiste, est arrivé à Fâches et a commencé une enquête.

M. Castiaux a commencé par établir que Marchand ne portait aucune blessure apparente; mais pour savoir s'il y a eu crime ou accident, il faut attendre les résultats de l'autopsie.

Peut-être qu'en suivant le sentier situé au haut du talus, Marchand aura perdu l'équilibre et, dans sa chute, se sera brisé la colonne vertébrale.

C'est ce que nous saurons bientôt.

Marchand était âgé de 51 ans. Il était marié et laisse six enfants.

Un accident dans un tir à l'arc. — Un accident est venu attrister la fête que les archers donnaient dimanche, dans notre commune où 116 tireurs prenaient part au concours à la perche.

L'un d'eux, M. David D..., en attendant son tour, était allé se reposer sur l'herbe; l'endroit était mal choisi, car peu de temps après la flèche de M. L. D... est venu retomber sur lui, avant qu'il ait pu l'apercevoir, et lui a traversé le nez et la bouche. Une hémorragie abondante s'en est suivie, et l'on a été obligé de reconduire le malheureux David D..., à son domicile à Herzeele, en ignore encore les conséquences de cette imprudence. Peu s'en est fallu qu'un deuxième accident vint troubler encore la réunion, car l'une des deux boules qui ornent le tronçon de la perche s'est détachée et a effleuré M. Richard Thorel qui en a été quitte pour la peur.

Ce double accident va susciter, croyons-nous, parmi les nombreuses sociétés d'archers du pays, de nouvelles mesures de précaution.

BELGIQUE

Mouscron. — *Condamnation de fauteurs de désordres.* — On se rappelle que, lors de la manifestation catholique qui eut lieu, à l'occasion de l'élection MM. Mulliez, Den Reep et Hollebecq comme conseillers communaux, les libéraux insultèrent et sifflèrent l'*Harmonie royale* et lancèrent des œufs pourris et du bleu sur les catholiques.

M. Masurel, chef de l'*Harmonie royale*, retournant chez lui avec sa famille fut accosté, sur la Grand'Place, par des individus qui le gratifièrent des épithètes les plus grossières.

Le tribunal correctionnel de Courtrai vient de prononcer des peines pour insultes de ce genre.

Ont été condamnés : Omer Verheulst, à 102 fr. d'amende et 18 mois de surveillance, pour coups et insultes envers M. Masurel ; Camille Stockman à 26 fr. d'amende et 18 mois de surveillance pour insultes; Alphonse Massez à 26 fr. d'amende et 18 mois de surveillance ; Steeman à 10 fr. d'amende et 18 mois de surveillance.

Pendant l'audience, il s'est produit un incident. Un témoin a décharge, M. Ernest Delnatte, a insulté M. J. Honoré, témoin à charge, pendant que ce dernier faisait sa déposition.

Le ministère public a dressé, séance tenante, procès-verbal contre M. Delnatte, pour insultes envers un témoin.

Conseiller communal escroc. — On raconte qu'un conseiller communal d'une des communes suburbaines de Bruxelles vient de prendre la fuite avec sa femme et son enfant après avoir détourné plus de 60.000 francs.

Accident de chemin de fer. — Mardi matin, on a trouvé sur la voie ferrée, à proximité de la gare d'Erembodegheim, près Alost, le cadavre horriblement mutilé d'un nommé Van den Naet, fils d'un garde-barrière, ouvrier au chemin de fer. On suppose que ce malheureux, pris de boisson, se sera endormi sur la voie. La tête était séparée du tronc.

Un charbonnage saisi à Flénu. — Tous les travaux sont arrêtés à Belle-et-Bonne, par suite d'une saisie générale dont ce charbonnage vient d'être l'objet, à la requête de la Société des Produits. L'émoi est grand à Flénu et aux environs. 700 ouvriers étant occupés aux deux traits de Belle-et-Bonne demeurés en activité. On comprend qu'à ce moment de l'année, il ne sera pas facile à tout ce monde, qui n'a pourtant pas les moyens d'attendre, de retrouver du travail. Cette débâcle, succédant de près à celle de Bonne-Veine, est une véritable calamité. L'installation, située près de la station de Flénu, est toute neuve, ne marche que depuis quelques mois et l'on comptait bien qu'il y avait là du travail pour plus de douze ans.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 19 juin.* — Esther Lemaire, rue de Denain, 23. — Marguerite Quiévryn, rue Pellart, fort Mulliez. — Palmyre Dujardin, rue Saint-Amand, maisons Cuignet. — Marguerite Ducroquet, rue de Mons, 173. — Clémentine Detournay, Hôtel-Dieu. — Blanche Coppens, rue de la Basse-Masure, 25. — Gaston Lejeune, rue du Moulin, 80. — Louis Mestdagh, boulevard Beaurepaire, 180 — *Déclarations de décès du 19 juin.* — Marie Axters, 3 mois, rue de Bouvines, cour Fontier, 16. — Maurice Desbouvrie, 10 mois, rue Sainte-Thérèse, cour Bernard, 9. — François Michem, 2 mois, rue Ste-Thérèse, 46. — Clémentine Delescluse, 72 ans, sans profession, rue Blanchemaille, 58. — Julin Duquenne, 1 an, rue de Choiseul, 21. — Eugène Vandenbroucke, 4 mois, rue de l'Ommelet, cour Lehoucq, 8.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 19 juin.* — Gustave Hardy, rue Fin de la Guerre. — Louis Gallois, rue de la Croix. — Gervais Dupont, rue des Gunnes. — Jeanne Decock, au Blanc-Seau. — Albert Seynave, rue de Wattrelos. — André Wagnon, rue de la Croix-Rouge. — *Déclarations de décès du 19 juin.* — Alfred Plancquart, 1 an, 5 mois, rue Haute Voie. — Marguerite Dupont, 3 ans 23 jours rue du Calvaire. — Joseph Bécu, 1 an, fort Pouchain. — Henri Catteau, 10 mois, à la Bourgogne. — Marie Cornil, 75 ans 4 mois, sans profession, sentier du Jambon.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Joseph FRANCHOMME qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph-Victor FRANCHOMME, décédé à Roubaix, le 18 juin 1888, dans sa 52e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 20 courant, à 8 h. 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 21 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 112.

Les amis et connaissances de la famille DUPIRE-DELESCLUSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Clémentine-Amélie-Sophie DELESCLUSE, veuve de M. Louis DUPIRE, ex-infirmier-major de l'Hôtel-Dieu, décédée à Roubaix, le 18 juin 1888, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 21 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, 58.

Les amis et connaissances de la famille WILLOT-PARENT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Paul-Jean-Baptiste WILLOT, décédé à Hauviné (Ardennes), le 18 juin 1888 à l'âge de quarante-deux ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 22 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Leers (France). — L'assemblée chez M. Parent-Delannoy, à Leers, près de la Place.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 21 juin 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Alexandrine GALISSET, décédée à Roubaix, le 19 mai 1888, dans sa quatre-vingt-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

20 JUIN 1792

ENVAHISSEMENT DES TUILERIES

La Constitution avait donné au Roi le droit de choisir ses ministres et d'opposer son veto aux décrets de l'Assemblée ; or, le 13 juin, Louis XVI, à la suite d'une lettre insolente de Roland, l'avait renvoyé du ministère, et le 19 juin il avait signifié son veto à deux décrets dont l'un frappait de déportation les prêtres non assermentés sur la simple dénonciation de vingt citoyens, et dont l'autre ordonnait la formation d'un camp de 20,000 fédérés sous Paris ; il avait pour lui le droit constitutionnel, on lui répondit par l'insurrection.

Le 20 juin, avec la complicité du maire girondin Pétion qui paralysait toutes les mesures ordonnées pour s'y opposer, les bataillons des faubourgs, sous la conduite du brasseur Santerre et du boucher Legendre, suivis d'une foule immense, marchèrent par la rue Saint-Honoré sur la salle du Manège, où siégeait l'Assemblée, et qui était située sur l'emplacement actuel de la rue de Rivoli et de la rue Castiglione avec entrée en face de la place Vendôme sur la rue Saint-Honoré.

Plus de 30.000 personnes défilèrent dans la salle, parmi lesquelles beaucoup armées de sabres, de fusils, de fers emmanchés au bout de bâtons, d'autres portant en l'air des culottes déchirées, et même un cœur de veau au bout d'une pique, avec l'inscription: *Cœur d'aristocrate.* Cela dura trois heures.

La foule traversant la salle sortait par la cour du Manège, donnant sur la terrasse murée des Feuillants pour regagner la rue Saint-Honoré par une une porte ouvrant près de la rue du Dauphin. Mais elle força une des grilles des Tuileries, défila dans le jardin le long du château, sortit par la grille du Pont-Royal, puis remontant le quai, pénétra dans le Carroussel, se précipita dans la cour des Tuileries dont les officiers municipaux firent ouvrir les portes malgré la garde nationale, et envahit le château par tous les escaliers, en transportant à force de bras une pièce de canon jusqu'au premier étage ; il était quatre heures.

Bientôt, la porte de l'appartement du Roi fut attaquée à coups de hache. Louis XVI la fit ouvrir et se trouva devant une forêt de piques et de baïonnettes. Acculé dans l'embrasure d'une fenêtre et sommé par Legendre de sanctionner les décrets : « Ce n'est ni le lieu ni le moment, répondit-il avec fermeté, je suis le meilleur ami de la nation. » On lui présenta un bonnet rouge au bout d'une pique, il le mit sur sa tête ; un homme a moitié ivre lui tendit un verre de vin, il le prit et le but sans hésitation, au milieu d'une scène indescriptible de tumulte et de confusion.

Enfin Pétion arriva ; comme il lui disait de ne rien craindre, le Roi saisit la main d'un grenadier et la posant sur son cœur : « Vois, lui dit-il, s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire ». Ce n'est que vers dix heures du soir que le château fut enfin évacué, après que la foule eût défilé devant le Roi, ainsi que devant la Reine et ses enfants qui s'étaient établis dans une salle voisine pour diviser la curiosité populaire et favoriser le défilement.

FAITS DIVERS

Un trait de Talleyrand raconté par Aurélien Scholl :

Cette histoire, qui peint bien le cœur humain, mérite de ne pas être oubliée. Elle instruira ceux qui ne la connaissent pas, et ceux qui la connaissent auront du plaisir à la relire.

Talleyrand, étant ministre, se promenait au Palais-Royal. Un homme d'assez bonne mine, mais vêtu d'habits râpés, l'aborde le chapeau à la main.

— Monsieur le prince, lui dit-il...

— Ah! c'est vous? s'écria Talleyrand. Vous avez eu tort de quitter les bureaux du ministère.

— Je le reconnais. J'espérais une situation meilleure, mais je n'ai pas eu la main heureuse.

— Eh bien! venez demain au ministère, je m'occuperai de vous.

Talleyrand avait toujours dans ses poches des billets de banque, de l'or et de l'argent.

Ému de l'infortune de son ancien employé, il mit la main dans sa poche de côté et prit un billet de banque.

Le solliciteur continua :

— Oui, j'ai fait fausse route, je suis très *malheureux*.

Talle